



Puis je ouvrir des droits aux indemnités chômage

Par **nextnet**, le **28/02/2016** à **18:29**

Bonjour,

Je suis gérant d'une société civile de gestion qui a pour statut de détenir des titres d'autres sociétés. Je n'ai aucune rémunération TNS car cette société ne génère pour l'instant aucun bénéfice. Je paie le minimum légal (social + retraite) au titre de ma gérance auprès du RSI.

Par ailleurs, je suis salarié du privé en CDI à plein temps depuis plus de 3 ans. Je risque très prochainement un licenciement économique.

Ma société, dont je suis le gérant, n'étant pas une société commerciale, vais-je pouvoir toucher mes indemnités chômage ?

Si ce n'est pas le cas, puis je passer mon associé minoritaire gérant de la société civile ?

Merci pour votre réponse,

Cdt,